

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

VILLE DE CANCALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre à 20h, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle Jean Raquidel, Espace Joseph Pichot, lieu de leurs séances, sous la présidence de M. Mahieu, Maire.

Étaient présents : MAHIEU Pierre-Yves, DUMONT Philippe, DERVILLY-COUERAUD Martine, LE FLOCH Philippe, BERNIER Samantha, LOUVET Bernard, KORSEC Maude, GAUDIN Ludovic, CHENAIS Sophie, CHENU Maël, BRAULT Jérémy, GANDAIS Anne, GEORGE Patrick, BECKER Frédérique, LENOUEL Erwan, DUSSART PLUNIAN-BLOT Marie-Hélène, GOUËL Matthieu.

Absents excusés : BOUCHER Jean-Marc, PELLERIN Caroline, MARY Frédéric, MAINGUY Suzanne, GLERON Katell, TOUARIN Philippe, QUERRIEN Laurence, GUILBERT Vincent, ADAM Muriel, VILON Guy, MOKADEM Eddy.

Absent : BLANDEAU Laurent.

Pouvoirs : M. BOUCHER à M. Mahieu, Mme PELLERIN à Mme DERVILLY-COUERAUD, M. MARY à M. LE FLOCH, Mme MAINGUY à M. DUMONT, Mme GLERON à Mme CHENU, M. TOUARIN à Mme CHENAIS, M. GUILBERT à M. LOUVET, Mme ADAM à Mme BERNIER, M. VILON à Mme KORSEC, M. MOKADEM à M. GAUDIN.

Secrétaire de séance : M. Bernard LOUVET

Délibération n°32-DEL-2024-09-091-DAU Ouverture d'une enquête publique pour cession d'une emprise du domaine public rue de La Bretonnière à LH DISCAN

Convocation en date du 09 septembre 2024

Affaire inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 16 septembre 2024

Rapporteur : Maude Korsec

Exposé : La société LH DISCAN, représentée par M. Denis LE HÉRAN, propriétaire de la station de lavage de Super U sollicite l'acquisition d'une emprise communale longeant son terrain pour entreprendre la rénovation et l'agrandissement de la station et installer un second lavage pour véhicules.

Cette emprise du domaine public est pour partie cadastrée C 1529 et pour partie non cadastrée. Elle correspond aux abords de chaussée de la rue de La Bretonnière aménagés en places de stationnement et en terre-plein de pelouse.

Le plan de division du géomètre présente une superficie d'environ 180 m² nécessaire pour l'agrandissement de la station de lavage, ce qui implique de supprimer trois places de stationnement sur le domaine public.

Mais, en contrepartie, la société LH DISCAN prend à sa charge les places de stationnement dont une PMR, déplacées en lieu et place du terre-plein engazonné existant sur la parcelle C 1529. Le plan de division et le plan d'avant-projet sont annexés à la délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2141-1,

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles R. 141-4 à R. 141-10,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 septembre 2017 répertoriant la rue de La Bretonnière dans la liste des voies communales de la Ville de Cancale,

Vu l'avis de la Commission TUR du 27 février 2024,

Vu l'avis de la Commission TUR du 4 septembre 2024,

Vu l'avis de France Domaine du 19 mars 2024,

Considérant l'intérêt pour la société LH DISCAN de rénover et d'agrandir la station de lavage de véhicules par l'acquisition de l'emprise de voirie,

Considérant que la cession de cette emprise de voirie ne modifie pas les modalités d'accès des riverains dans la rue et ne diminue pas les possibilités de desserte et de stationnements,

Considérant, par suite, que la procédure de déclassement et d'aliénation du domaine public n'est envisageable qu'après l'organisation d'une enquête publique,

Vote : Après délibération, le Conseil Municipal :

Art 1 : Approuve le projet de cession, d'une emprise du domaine public d'une contenance de 180 m² environ située rue de La Bretonnière, selon le plan de division annexé à la délibération.

Art 2 : Approuve l'ouverture d'une enquête publique pour engager la procédure d'aliénation après déclassement du domaine public de cette emprise de voirie.

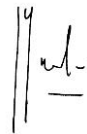
Art 3 : Précise que les frais d'aménagement, les frais de géomètre, les frais d'enquête publique, les frais d'actes notariés seront à la charge de la société LH DISCAN future acquéreuse de l'emprise de voirie.

Art 4 : Autorise M. le Maire à signer tout document relevant de cette affaire.

Art 5 : Dit que la présente délibération sera rendue exécutoire le 17 septembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

**Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire**



P.Y. MAHIEU

Commune :
CANCALE

Section : C
Feuille : 000 C 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 14/08/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Recu en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 18/09/2024
Publié le

ID : 035-213500499-20240916-32DEL2409091DAU-DE

35023 RENNES Cedex 9
tél. 02 99 29 37 55 -fax
ptgc.350.rennes@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



DOSSIER AVANT-PROJET

RENOVATION & EXTENSION
D'UN CENTRE DE LAVAGE

Adresse du projet:

Rue de la Bretonnière
35260 CANCALE

Société propriétaire:

S.A.S LH DISCAN
M. LE HERAN Denis
Rue de la Bretonnière
35260 CANCALE

Maître d'oeuvre:

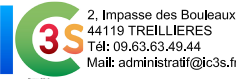


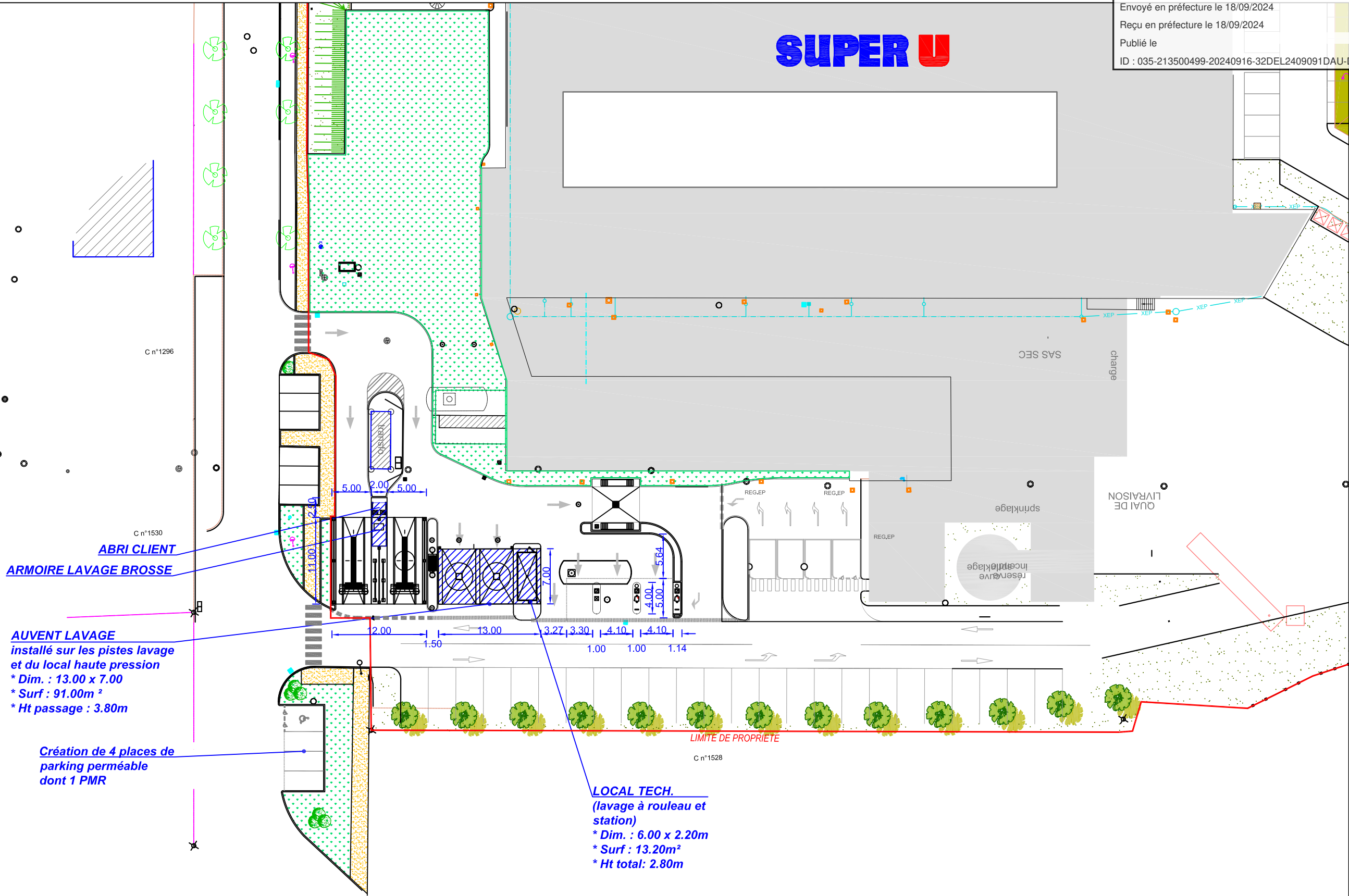
2, Impasse des Bouleaux
44119 TREILLIERES
Tel: 09.63.63.49.44
Mail: administratif@ic3s.fr

Architecte:

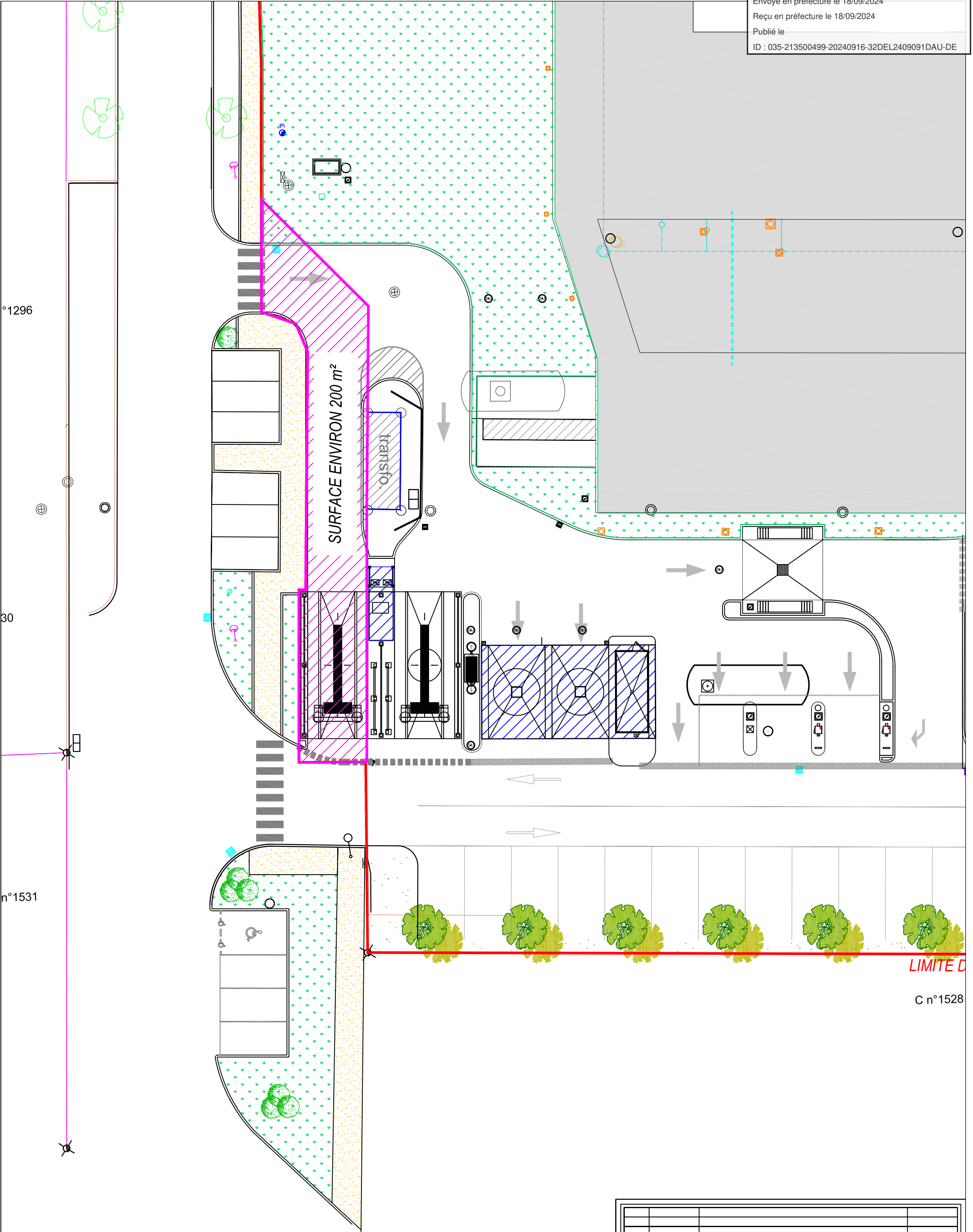
PAGE DE GARDE



REP	DATE	MODIFICATIONS	DESSINE PAR
SAS LH DISCAN M. LE HERAN Dents Rue de la Bretonnière 35260 CANCALE		AVANT PROJET SOMMAIRE RENOVATION & EXTENSION D'UN CENTRE DE LAVAGE	
TEL : FAX : 		<u>Adresse du projet:</u> SUPER U Rue de la Bretonnière 35260 CANCALE	PLAN DE MASSE EXISTANT APS01 2.00 Ech: 1/500 Date : JUN 2022



REP				DATE				MODIFICATIONS				DESSINE PAR			
SAS LH DISCAN				M. LE HERAN Denis				Rue de la Bretonnière				35260 CANCALE			
TEL:				FAX:				2, Impasse des Bouleaux				44119 TREILLIERES			
3S				Tél: 09.63.63.49.44				Mail: administratif@ic3s.fr				SUPER U			
Rue de la Bretonnière				35260 CANCALE				AVANT PROJET SOMMAIRE				RENOVATION & EXTENSION D'UN CENTRE DE LAVAGE			
PLAN DE MASSE DU PROJET				APS01				2.01				Ech: 1/500			
Date : JUIN 2022															



°1296

30

n°1531

LIMITE D

C n°1528

REP		DATE		MODIFICATIONS		DESSINE PAR	
SAS LH DISCAN M. LE HERAN Dents Rue de la Bretonnière 35260 CANCALE				AVANT PROJET SOMMAIRE RENOVATION & EXTENSION D'UN CENTRE DE LAVAGE			
TEL:		FAX:		Adresse du projet: SUPER U Rue de la Bretonnière 35260 CANCALE		PLAN DE MASSE RETROCESSION	
		2, Impasse des Bouleaux 44119 TREILLIERES Tél: 09.63.63.49.44 Mail: administratif@ic3s.fr				APS01 2.02	
						Ech: 1/200 Date : JUIN 2022	

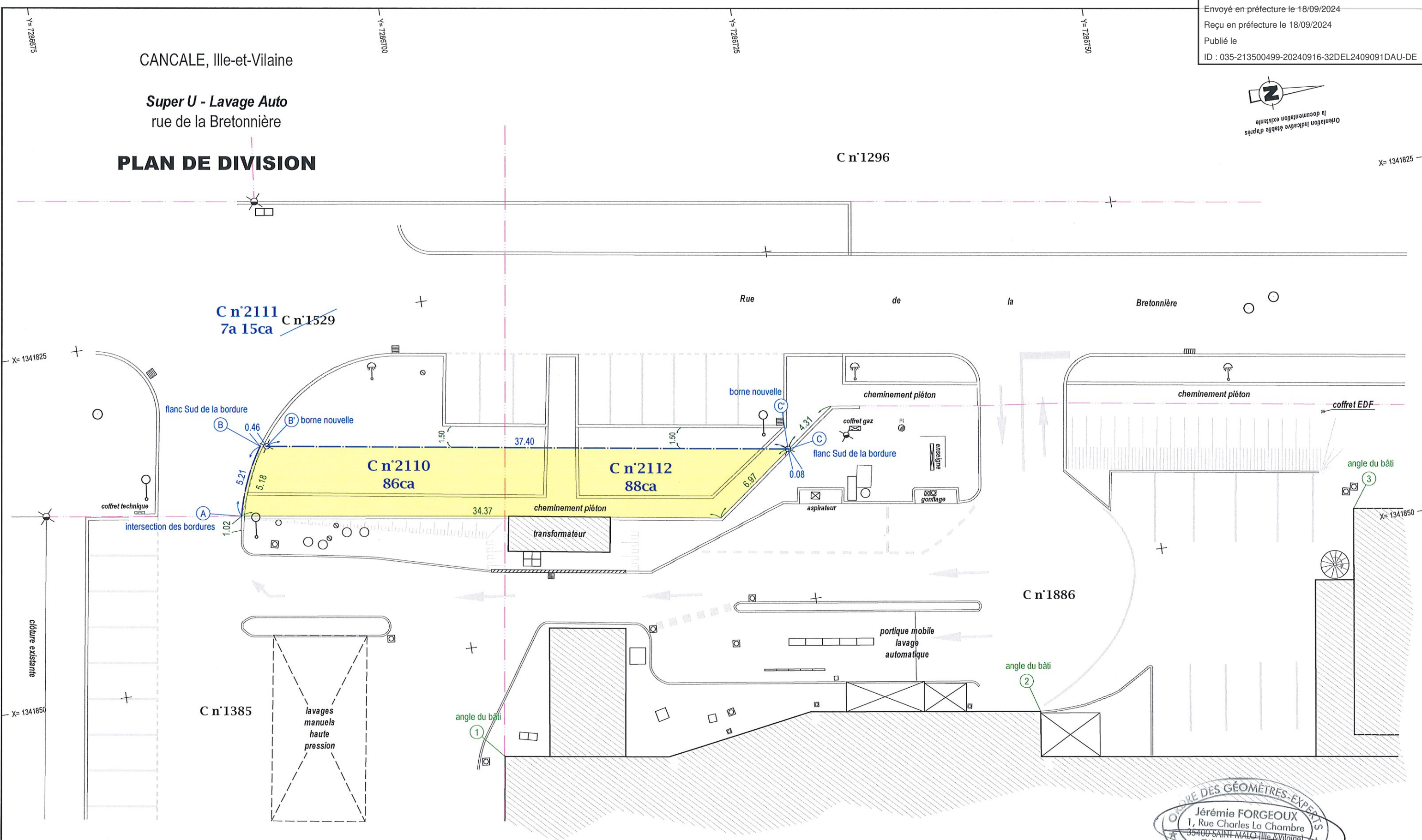
CANCALE, Ile-et-Vilaine

Super U - Lavage Auto
rue de la Bretonnière

Envoyé en préfecture le 18/09/2024
Reçu en préfecture le 18/09/2024
Publié le
ID : 035-213500499-20240916-32DEL2409091DAU-DE



PLAN DE DIVISION



NOTA :
- Système de coordonnées en projection RGF93 - CC48

Indice D : numérotation des nouvelles parcelles suivant
le document d'arpentage n°2627 R.



Jérémie FORGEUX
Géomètre-Expert

1 rue Charles La Chambre - 35400 SAINT MALO
Tél : 02 99 40 98 10 Fax : 02 99 40 04 92
Email : contact@jeremieforgeoux.com

Référence
4001A3

Date
26/04/2024

Echelle
1/250

Indice :
A 16/05/2024
B 21/05/2024
C 14/08/2024
D 27/08/2024

LEGENDE :
— Représentation du parcellaire cadastral
— Limite de propriété
— Ligne divisoire
+ Borne existante, borne nouvelle



Coordonnées des points		
MAT	X	Y
A	1341838.34	7286685.05
B	1341833.58	7286687.10
C	1341839.17	7286724.63
1	1341858.02	7286701.29
2	1341860.31	7286739.78
3	1341849.14	7286764.04
B'	1341833.65	7286687.56
C'	1341839.15	7286724.55

2627 R

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (D

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Publié le

ID : 035-213500499-20240916-32DEL2409091DAU-DE

Document vérifié et numéroté le 27/08/2024
A Pôle de topographie et de gestion cadastrale
Par **M. Rousse Benjamin**
Inspecteur des Finances Publiques
Signé

Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 20/11/2008

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (2) a été établi (1)

~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau~~

B- En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le 14/08/2024.....par M FORGEOT.....géomètre à SAINT-MALO.(35)

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A. SAINT-MALO le 14/08/2024.....

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (2), a été établi :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 14/08/2024, par M F. ORGNIER, géomètre à SAINT-MALO (35)

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la charte 6463.

A SAINT-MALO, le 14/08/2024.

Jérémie FORGEUX
Rue Charles Le Chambre
35400 SAINT MALO (Ille & Vilaine)
Tél. 02 99 40 98 10

Document n° 53
Jérémie FORGEUX

à SAINT-MALO

Date 14/08/2024

Signature : _____

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

Dossier 4001A3

